

Déchets - Énergie

Siredom

Environnement

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023





SOMMAIRE

- ① LE SIREDOM
Page 6
- ② BILAN 2023
Page 12
- ③ AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT
Page 16
- ④ ACTEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
Page 22
- ⑤ SENSIBILISER ET FORMER
POUR UN MONDE PLUS RESPONSABLE
Page 30
- ⑥ COLLECTER MIEUX ET VALORISER PLUS
Page 34
- ⑦ DES PROJETS AMBITIEUX
Page 40
- ⑧ UNE GESTION HUMAINE ET RESPONSABLE
Page 44



L'année 2023 a marqué un tournant pour le Siredom avec le retour à l'équilibre budgétaire et la baisse de 13,15M€ des contributions des adhérents pour 2024 !

Le Siredom a donc tourné la page de ses difficultés financières et souhaite maintenant se consacrer pleinement à sa mission de service public dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

Pour agir, avec la volonté de réduire son impact environnemental, le Siredom s'est doté d'un outil pour mesurer ses engagements financiers au regard des enjeux climatiques.

Les objectifs sont :

✓ d'identifier les dépenses bénéfiques pour le climat et celles qui ont un effet négatif ;

✓ d'évaluer la cohérence des dépenses avec les objectifs climatiques ;

✓ d'analyser les marges de manœuvre pour réorienter les dépenses selon le prisme climat ;

✓ de suivre l'évolution d'exercice en exercice ;

✓ de mettre en valeur les actions qui contribuent à la transition écologique.

L'analyse de notre compte administratif 2022 a montré que 23% des dépenses soit 15,93 M d'€ ont un impact très favorable sur le climat, 38% soit 26,36 M€ ont un impact favorable, 18% ont un impact neutre et 20% ont un impact défavorable soit 14,06 M d'€.

Au quotidien, en complément de notre comptabilité analytique, le SIREDOM a développé des outils de pilotage afin de permettre aux directions opérationnelles de connaître l'évolution de leurs activités le plus rapidement possible et, le cas échéant, de prendre les actions correctives nécessaires afin d'optimiser nos dépenses.

C'est un préalable indispensable pour nous permettre d'agir en toute connaissance dans nos domaines de prédilection que sont l'environnement et plus particulièrement l'économie circulaire.

En 2023, des actions de sensibilisation au compostage ont été proposées aux 31 communes dont le SIREDOM exerce la compétence collecte. Les retours sont excellents et, bien entendu, nous comptons poursuivre ces animations dans les années à venir d'autant plus que depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est devenu obligatoire. A ce propos, le SIREDOM a engagé une étude sur son territoire à compétence collecte et les résultats ont montré une présence de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles nettement inférieure à la moyenne nationale avec 28kg/hab./an vs 83 kg/hab./an en France.

Si le compostage est un des moyens pour permettre le tri à la source des déchets alimentaires, il ne peut à lui seul répondre à cet objectif notamment dans les zones urbaines. Fort de ce constat et suite à l'expérimentation menée conjointement par un de nos adhérents, la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et la société d'économie mixte, la SEMARDEL, le SIREDOM a acté au Comité syndical du mois de novembre dernier, la construction d'une unité de tri afin de permettre à ses adhérents, de proposer à leurs habitants, la collecte biflux, c'est-à-dire la collecte en mélange des ordures ménagères résiduelles et des déchets alimentaires, étant entendu que ces derniers doivent être mis préalablement dans des sacs spécifiques. L'objectif est de proposer aux habitants un geste simple

LE MOT DU PRÉSIDENT

Olivier THOMAS

sans impact sur les collectes donc sans camions supplémentaires sur nos routes !

Cette unité de tri représente un investissement de 12,5 M d'€ hors taxe et devrait être opérationnelle en juillet 2025. Composée de 2 lignes de tri, sa capacité annuelle de traitement sera de 97 000 tonnes. Après les opérations de tri, et le retrait d'indésirables problématiques pour l'incinération, les ordures ménagères résiduelles seront amenées dans notre incinérateur situé face à cette unité de tri et les déchets alimentaires seront acheminés dans le méthaniseur appartenant au groupe SEMARDEL situé à 500 mètres.

2023 a été aussi l'année des modifications d'accès à nos éco-centres pour les usagers professionnels. L'objectif étant de proposer des tarifs à prix coûtant d'une part et d'autoriser, d'autre part uniquement les professionnels ayant leur siège situé sur notre territoire. Couplés aux efforts des agents des éco-centres pour améliorer le tri, les résultats ont été au-delà de nos espérances avec une baisse de plus de 60% des tonnages de déchets destinés à l'enfouissement. L'ensemble de ces actions s'est traduit par une baisse de 6 M d'€ du coût des éco-centres par rapport à 2022 !

Autre fait marquant en 2023, le lancement de notre jeu interactif MODERIS à destination des adolescents. Conçu notamment avec le recours à la réalité virtuelle et animé par deux agents du SIREDOM, notre jeu MODERIS est proposé à l'ensemble des collèges de notre territoire mais aussi aux centres de loisirs, services jeunesse et conseils municipaux d'enfants. Le succès est au rendez-vous et les effets ne manqueront pas de se faire sentir sur l'intérêt de trier nos déchets et plus généralement sur la nécessité de prendre soin de notre environnement pour les générations à venir.

Les élus et les agents du SIREDOM sont pleinement investis pour que la gestion des déchets soit toujours optimisée avec l'objectif de réduire l'enfouissement en développant des solutions de recyclage et de réemploi. La valorisation des déchets est au cœur de notre action et pour ce faire, nous allons poursuivre le développement de partenariats avec les éco-organismes mais aussi avec les acteurs du réemploi.

2023 a marqué le lancement de projets ambitieux et la réalisation d'actions impactantes, les années qui suivront verront la réalisation de ces projets avec la construction d'une unité de tri pour la récupération des déchets alimentaires et les travaux de réaménagement des éco-centres, faisant une place plus importante au réemploi, situés à Morangis, Vigneux-sur-Seine, Saclas, Ballancourt-sur-Essonne et Épinay-sur-Orge.

Merci à mes collègues élus et merci aux agents du SIREDOM pour leur engagement au quotidien afin de faire du SIREDOM un acteur majeur de l'économie circulaire. Nos efforts portent leurs fruits !

Bonne lecture à tous !

Olivier THOMAS

01

LE SIREDOM GOUVERNANCE

Le Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM) est une structure intercommunale en application des articles L 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales, dont le siège est à Lisses.

Créé en 1957 à l'initiative de 9 communes, le Siredom en compte aujourd'hui 175 réparties en Essonne et en Seine-et-Marne, ce qui en fait le 2^e syndicat intercommunal de traitement des déchets ménagers et assimilés en France.

Le Siredom est administré par un Comité Syndical composé de 175 délégués élus par les conseils intercommunaux et représentant les différentes structures adhérentes du syndicat (Communautés d'Agglomération, Communautés de Communes, syndicats).

Le renouvellement de ses délégués intervient tous les six ans à l'issue des élections municipales et communautaires.



LE BUREAU SYNDICAL

Composition du bureau syndical au 31 décembre 2023



Président du Siredom
Olivier THOMAS
Président
Paris Saclay
Marcoussis



10^e vice-président
Jean-Marie GELÉ
Déchèteries gérées par le SITREVA
CC Dourdannais en Hurepoix
Saint-Chéron



1^{er} vice-président
Christian SHOETTL
Collecte en porte à porte
et lien avec le SITREVA
CC Pays de Limours - Janvry



11^e vice-président
Fabrice JAOUEN
Finances
Sedre
Saclas



3^e vice-président
Germain DUPONT
Réduction des déchets à la source
Grand-Paris-Sud
Tigery



12^e vice-président
Alain LAMOUR
Transition écologique
Coeur d'Essonne Agglomération
Longpont-sur-Orge



4^e vice-président
Pascal SIMONNOT
Lutte contre les déchets sauvages
Sirtom Sud Francilien
Moigny-sur-Ecole



13^e vice-président
Serge MERCECA
Personnel
Grand-Paris-Sud
Ris-Orangis



6^e vice-président
Gilles LE PAGE
CITD
CC du Val d'Essonne
Guigneville



14^e vice-présidente
Patricia BERGDOLT
Collectes sélectives
Sirtom
Boutigny-sur-Essonne



7^e vice-président
Bernard DIONNET
Points d'apports volontaires
Sedre
Morigny-Champigny



15^e vice-président
Jérôme BÉRENGER
Education à l'environnement
Grand-Orly-Seine-Bièvre
Viry-Châtillon



9^e vice-président
Julien GARCIA
Prévention et sécurité des équipements
CC Entre Juine et Renarde
Étrechy

TERRITOIRE & COMPÉTENCES

CARTE DU TERRITOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2023

13 ADHÉRENTS (EPCI)
175 COMMUNES

919 176 HABITANTS

71% DE LA POPULATION ESSONNIENNE



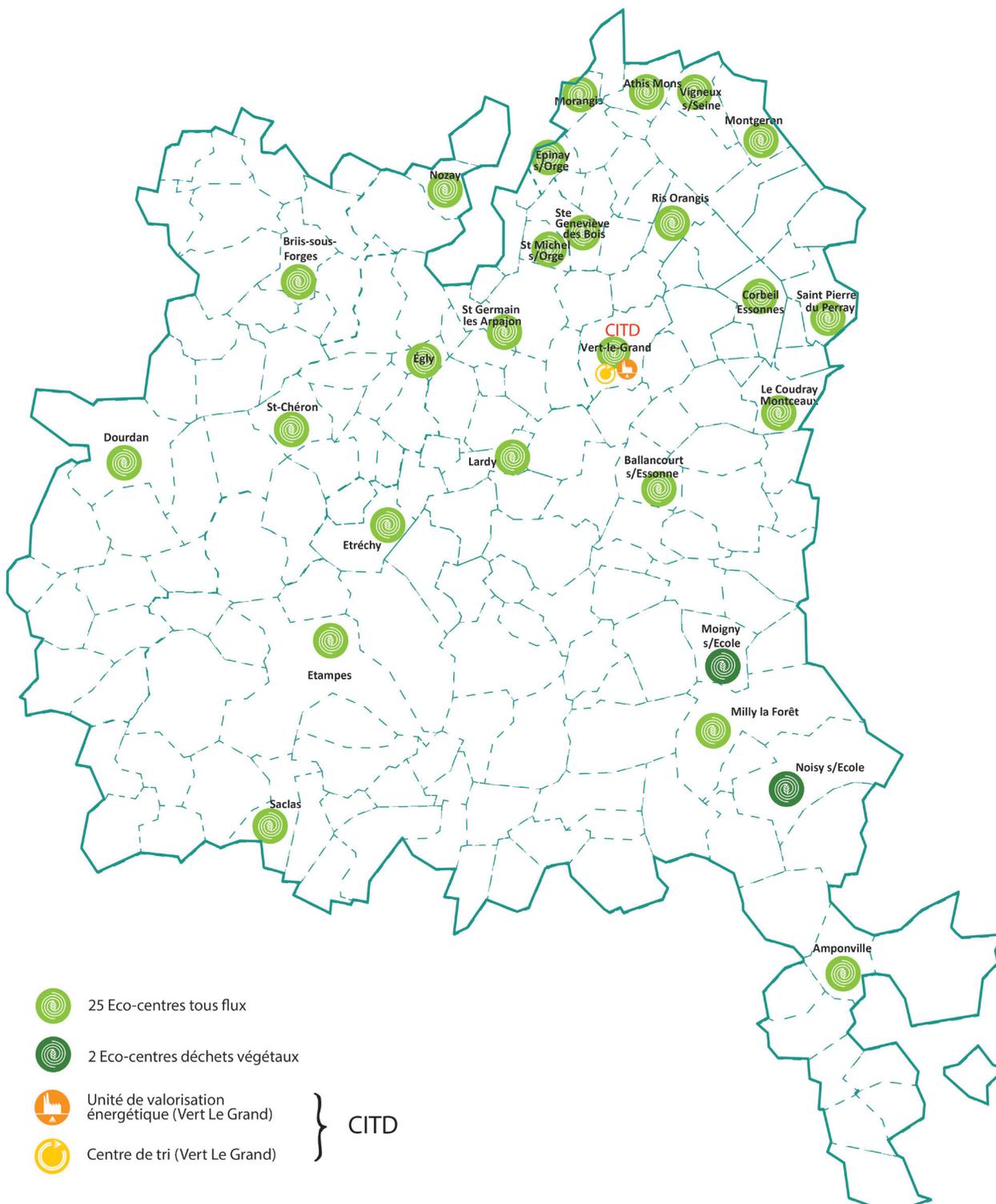
27 DÉCHÈTERIES

LE SIREDOM propose

1 écocentre pour 34 250 habitants

(contre 1 pour 67 500 habitants en moyenne en Ile-de-France).

Ce réseau propose un maillage dense sur l'ensemble du territoire afin que tous les habitants du Siredom aient un accès en 15min environ à une déchèterie.



INSTALLATIONS DU SIREDOM

Le Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD)

Le Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) comprend :

- Une unité de valorisation énergétique (UVE) d'une capacité de 241 000 t/an avec production d'électricité et de chaleur ;
- Un centre de tri avec 2 lignes (capacité totale de 90 000 t/an) ;
- Une plateforme de transfert du verre

Le Siredom a confié à la société SERIVEL, filiale de la SEMARDEL, l'exploitation du CITD, au travers d'une Délégation de Service Public (DSP), jusqu'en 2037.

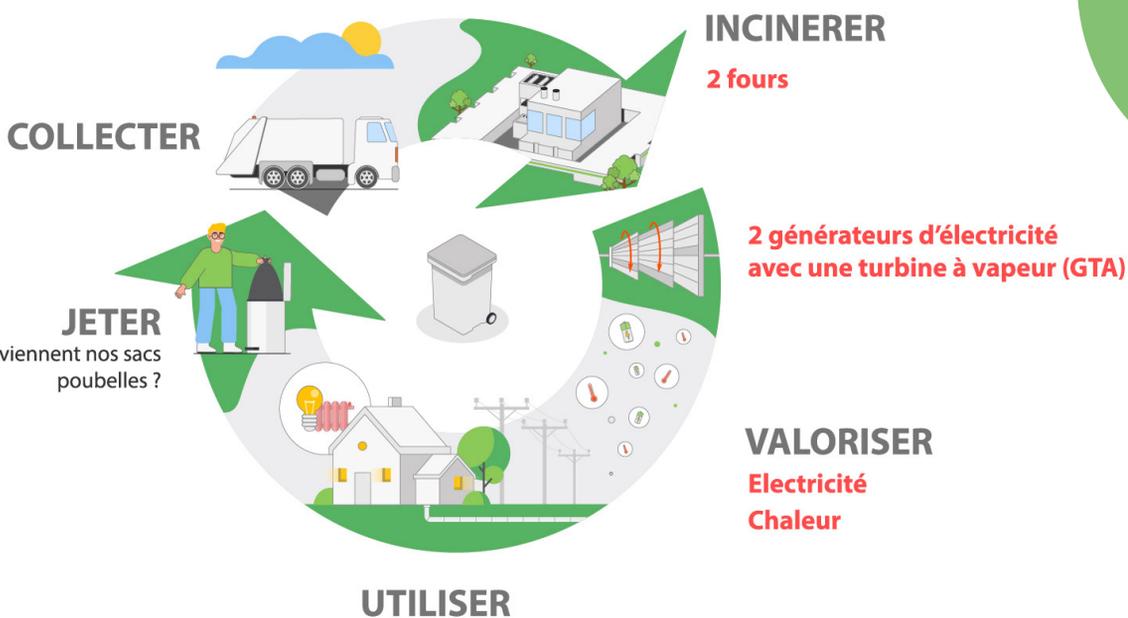
Le CITD se situe sur l'éco-site de Vert-le-Grand/Écharcon qui regroupe de nombreuses structures :

- Siredom (CITD, déchèterie et en 2025 une unité de tri des biodéchets)
- Groupe Semardel (valorisation des déchets, compostage et valorisation des déchets du BTP, collecte des déchets, maturation des machesfers, enfouissement des déchets et méthanisation des déchets à partir de mi-2024)
- MEL du groupe Vinci (valorisation des matériaux du BTP)
- GIE Val Pro Environnement (transformation des déchets du BTP)
- BBSF (centrale à béton)
- Englobe (dépollution des sols)



1 CENTRE DE TRI
DES COLLECTES
SÉLECTIVES

©Semardel



1 USINE
D'INCINÉRATION
AVEC
VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE

©Semardel

1 PLATEFORME
DE TRANSFERT
DE VERRE

©Semardel



02

BILAN 2023

SIREDOM - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

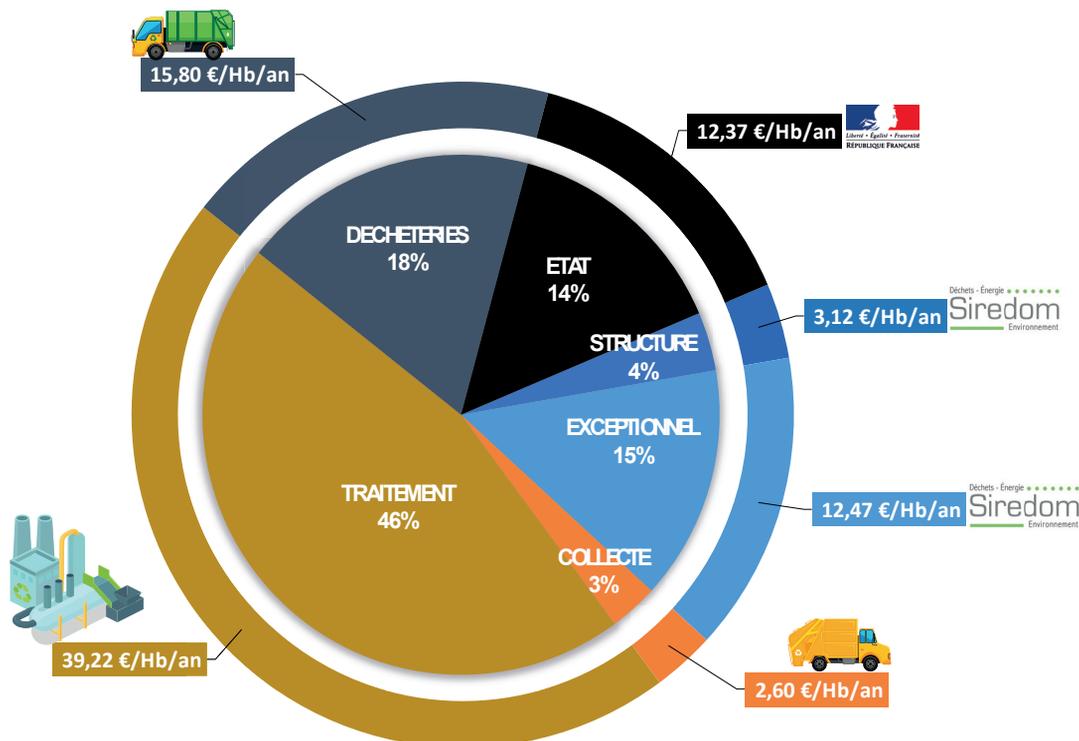


CHIFFRES CLÉS FINANCES

Les contributions des EPCI

Compétences traitement et prestations de collecte en apport volontaire

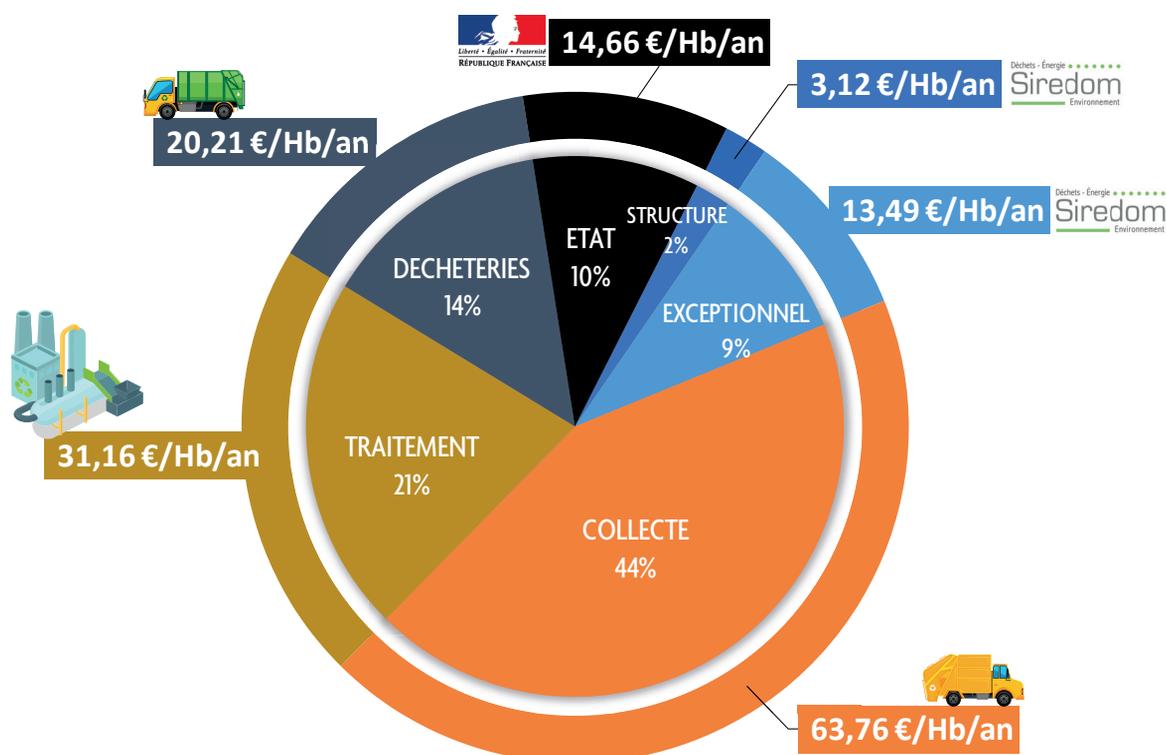
138 COMMUNES - CONTRIBUTIONS : 73 238 545 € - SOIT 86 €/hab/an - 855 774 HABITANTS



Les contributions des EPCI

Compétences collecte et traitement

37 COMMUNES - CONTRIBUTIONS : 9 283 130 € - SOIT 146 €/hab/an - 63 402 HABITANTS

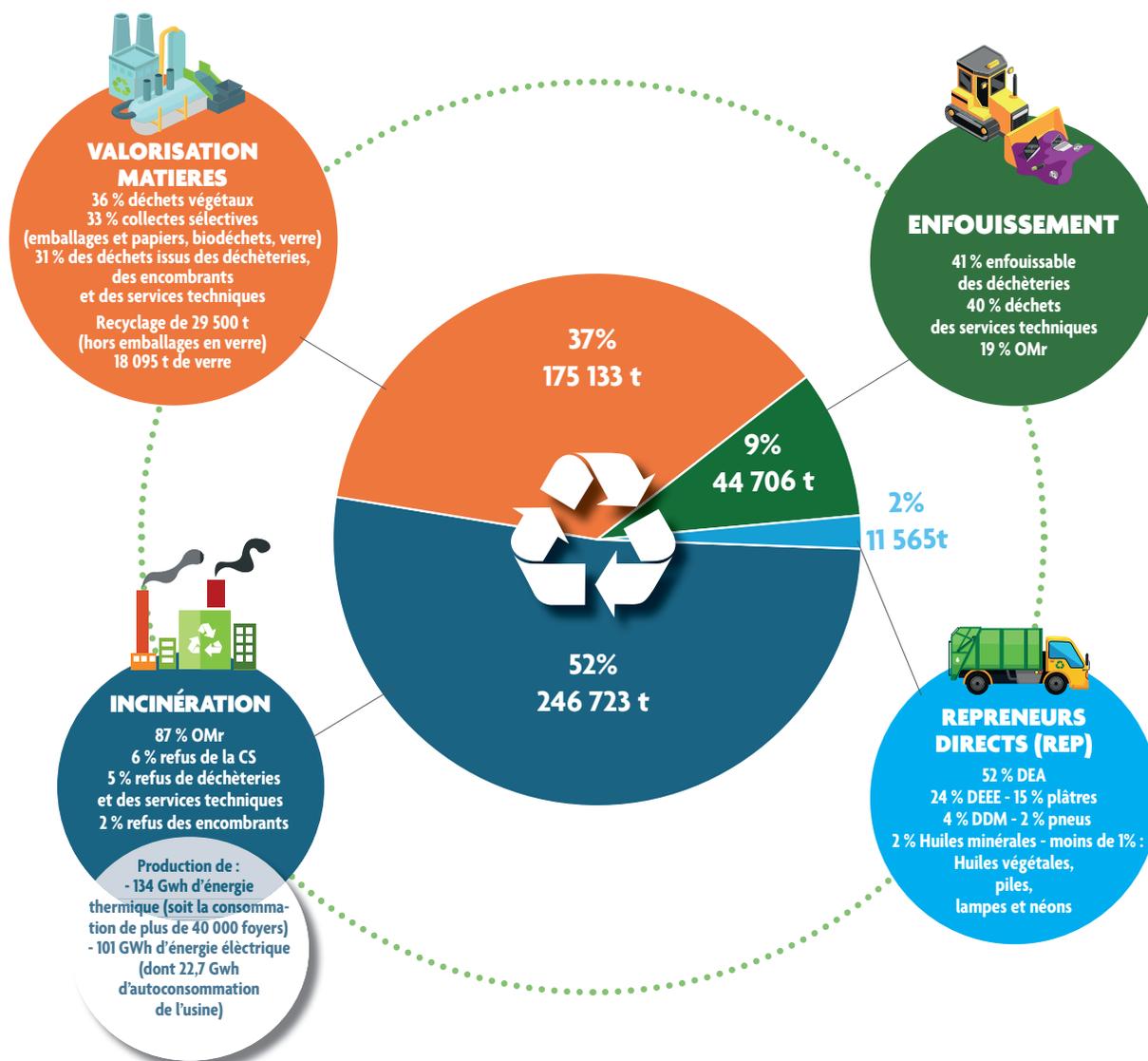


COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS EN 2023

Les flux de déchets traités



La valorisation des déchets



03

AGIR

POUR L'ENVIRONNEMENT

SIREDOM - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



La démarche

LE SIREDOM a fait analyser son budget « réalisé » 2022 (compte administratif) sous le prisme du climat pour permettre de nourrir les débats budgétaires, de questionner ses dépenses et d'effectuer des arbitrages sous le prisme de la préservation de l'environnement. La méthode appliquée est celle de l'institut de l'économie pour le climat (I4CE).

L'évaluation vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses du Siredom selon 5 catégories.

Résultat de la démarche d'évaluation climat

L'évaluation climat exclut les dépenses classées « hors périmètre » considérées comme non pertinentes au regard de la méthodologie (par exemple, les régularisations comptables). Dans le cadre de l'évaluation climat du Compte administratif 2022, **69%** des dépenses ont été analysées, soit **69,2 M€** sur un montant total d'environ **100 M€** de dépenses.

Les dépenses identifiées « très favorables »

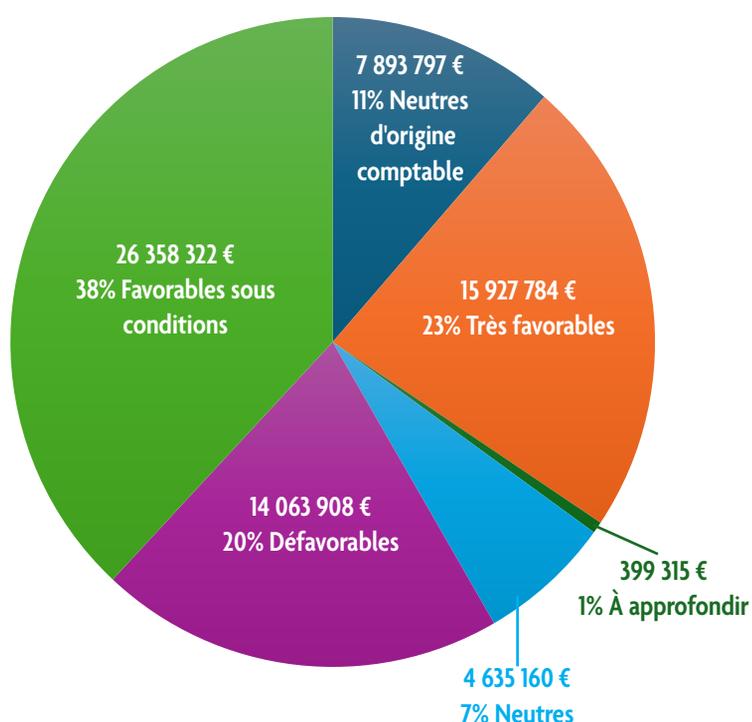
représentant **15,93 M€ (23%)**, comprennent essentiellement des actions afférentes aux traitements des déchets pour **13,94 M€** (valorisation organique, tri pour le recyclage, réemploi des matériaux). Les autres actions portent sur la réduction des déchets à la source pour **0,64 M€**.

Les dépenses « favorables sous conditions »

représentant **26,36 M€ (38%)**, correspondent à la valorisation énergétique par incinération des déchets.

Les dépenses « défavorables »

représentant **14,06 M€**, comprennent essentiellement des actions de traitement liées à l'enfouissement des déchets pour **7,06 M€** plus la TGAP pour **5,47 M€**.



Très favorables	Favorables sous conditions	Neutres	Défavorables	À approfondir	Neutres d'origine comptable
Dépenses ayant un impact très positif sur le climat aujourd'hui et demain : compatibles avec une France neutre en carbone.	Dépenses permettant une réduction des émissions mais insuffisantes pour la neutralité carbone, ou présentant un risque de verrou technologique à long terme.	Dépenses sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone.	Dépenses incompatibles avec la neutralité carbone, qui induit des émissions de GES significatives.	Dépenses ayant a priori un impact sur le climat mais non classable en l'état par manque d'informations ou de données. L'analyse se précisera au fil des années.	Dépenses d'origine comptable

LA MATRICE DES COÛTS, UN OUTIL DE PILOTAGE

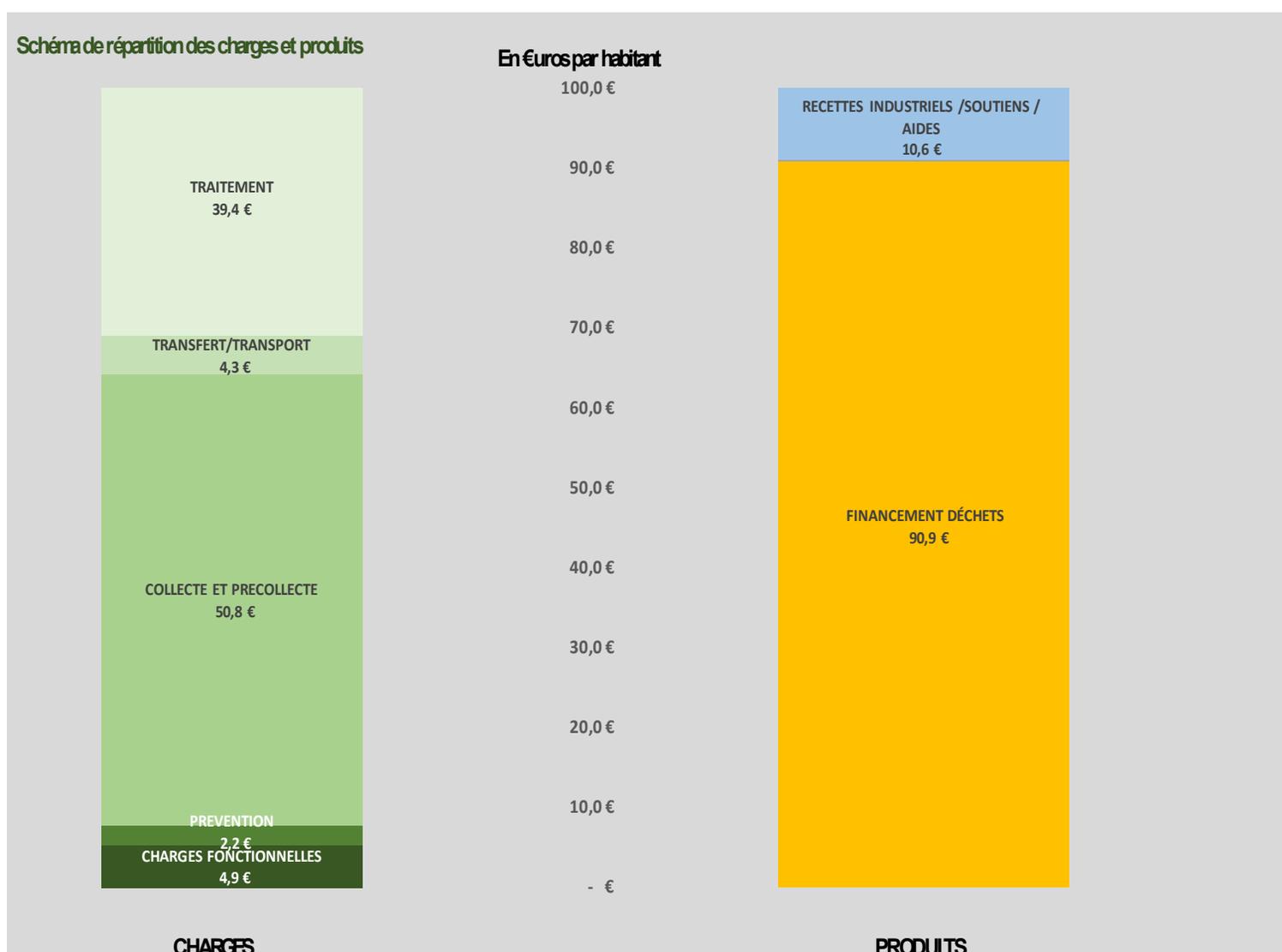
Élaborée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), la *MATRICE DES COÛTS* est un outil de référence pour les services publics des déchets. Elle permet d'évaluer et d'analyser les coûts associés à la gestion des déchets. Pour chaque type de déchet, elle détaille les charges (dépenses directs ou indirects) et les produits (recettes) associés. La matrice permet de présenter de manière détaillée et d'évaluer les coûts réels de gestion du service public d'élimination des déchets.

La matrice des coûts permet :

- d'ajuster le financement du service public
- d'identifier des pistes d'amélioration des coûts
- de comparer ses coûts par rapport à des structures similaires

Matrice des coûts 2023 du SIREDOM validée le 22 février 2024

La matrice est remplie chaque année civile à partir des données comptables et analytiques, en suivant des règles standards nationales qui assurent la comparabilité. En 2023, le SIREDOM a développé un outil de saisie lui permettant d'élaborer, dans les 2 mois suivant l'exercice budgétaire, sa matrice des coûts.





LE MOT DE Aurélie TUPEK - ORDIF

Chargée d'études – Observation économique Observatoire régional des déchets (ORDIF)

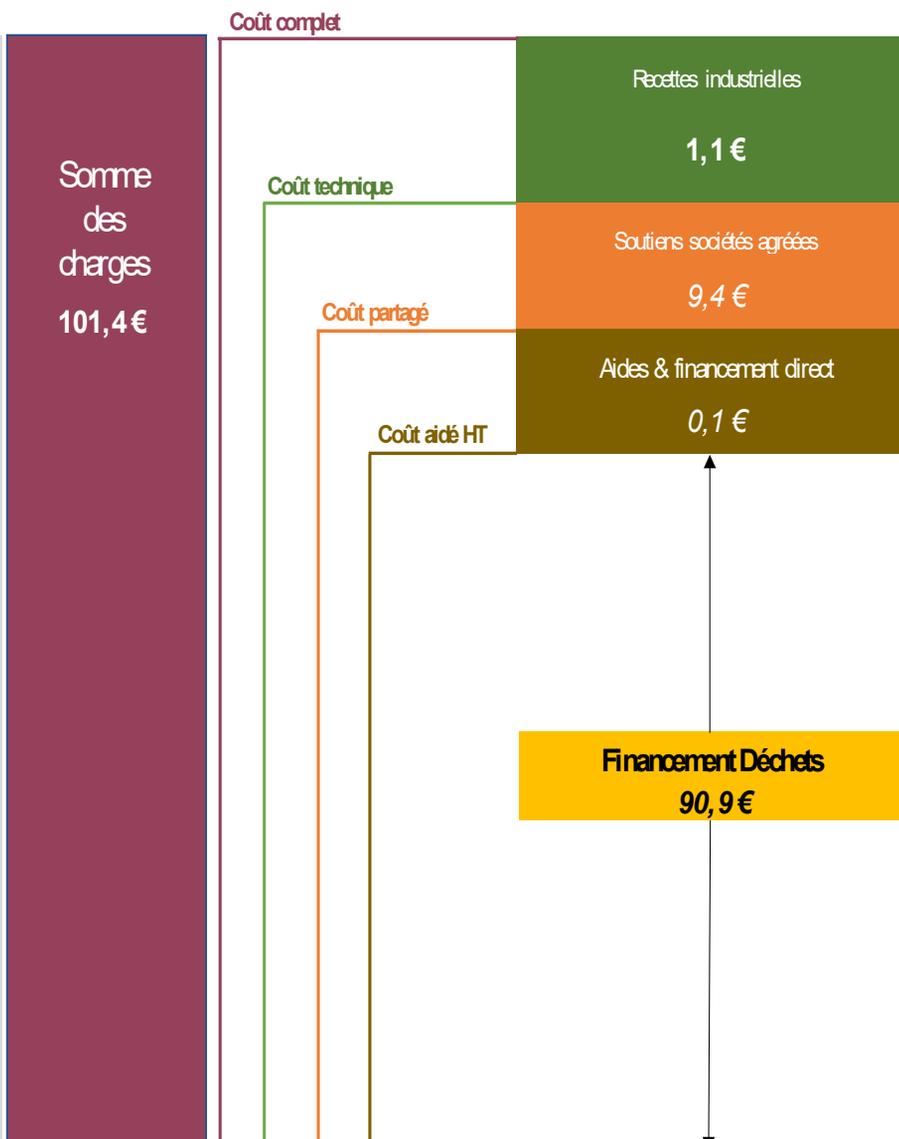
«Quand on parle du service public déchets on parle surtout de son coût. La gestion des déchets coûte de plus en plus cher aux collectivités et aux usagers, c'est ainsi que l'ADEME a créé une méthode pour connaître ses coûts, les analyser et les maîtriser : la matrice des coûts.

Avec cette méthode, les collectivités peuvent savoir précisément combien coûte le service selon le flux concerné et peuvent répondre aux questions comme : combien coûte la collecte des ordures ménagères résiduelles sur mon territoire ?

Le SIREDOM, pionnier, est engagé depuis le début de la démarche en 2006 ! Sa longue collaboration avec l'ORDIF permet ainsi chaque année de consolider les données économiques au niveau régional.

Quels bénéfices de cet engagement ? La pérennisation de la démarche a permis d'améliorer la communication sur les coûts auprès des usagers via le rapport annuel, mais aussi et surtout auprès de ses adhérents. En effet, un travail collaboratif avec l'ORDIF a permis au SIREDOM d'affiner les éléments économiques communiqués annuellement aux adhérents pour une intégration directe dans leur propre matrice des coûts.

La participation active du SIREDOM sur ce sujet bénéficie également aux territoires voisins qui profitent de cette dynamique.»



LA BUSINESS INTELLIGENT, UN NOUVEL OUTIL DE PILOTAGE

Le Siredom s'est doté d'un outil de pilotage via le logiciel Power BI, pour gérer son activité.

L'objectif est de maîtriser la donnée dans un délai court afin de permettre d'agir sur le terrain dans les meilleurs délais. En 2023, le développement a concerné l'activité déchèterie.

1 - Qu'est-ce que la Business Intelligence (BI) ?

C'est une technologie qui permet aux utilisateurs de visualiser et d'analyser des données en temps réel (données de gestion, données financières, données de ressources humaines...) grâce à des applications web. Une fois les données sélectionnées par le créateur du rapport, elles sont modélisées sous forme de visuels (tableaux de bords, graphiques, etc.) alimentant des rapports dynamiques accessibles aux utilisateurs.



2 - Les avantages de la BI

Elle offre de nouveaux moyens de gérer la performance au quotidien et d'être en mesure de réagir grâce à des tableaux de bord précis et synthétiques.

Les principaux avantages dans les métiers sont les suivants :

- Un gain de temps ;
- Des données plus fiables ;
- Participer à la stratégie d'amélioration continue et la gestion des risques ;
- Un soutien au quotidien aux équipes sur le terrain.

3 - La BI appliquée aux déchèteries

Grâce à cet outil, le Siredom peut désormais surveiller de près de nombreux paramètres et ainsi prendre des décisions éclairées.

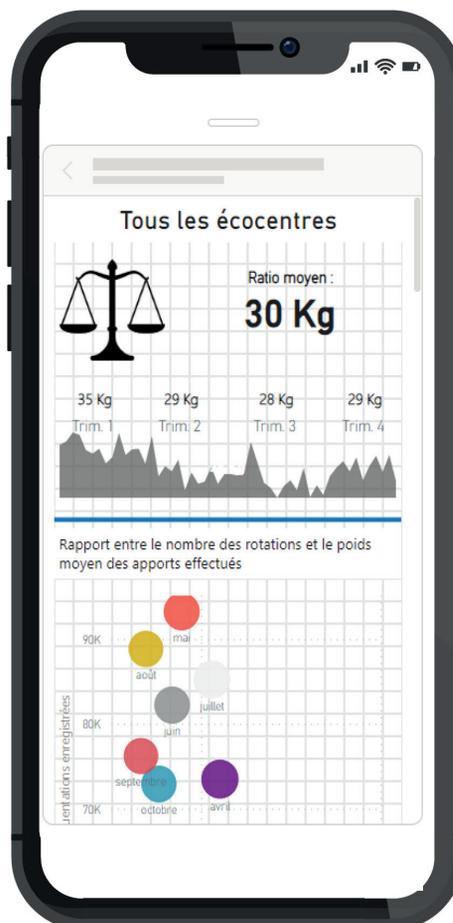
Voici quelques exemples :

- Gérer le taux de remplissage des caissons pour réduire nos coûts de transport et donc notre impact sur l'environnement ;
- identifier les périodes de fréquentation des déchèteries ;
- mesurer le nombre de passage selon les typologies d'usagers

En 2023, grâce au suivi des rotations et du poids moyen des bennes, les coûts de transport ont pu être réduits de **25%**.

Cet outil de pilotage inédit offre une visibilité et un soutien précieux aux équipes d'exploitation. Il contribue pleinement à réduire l'impact environnemental du SIREDOM.

En 2024, le SIREDOM va poursuivre son déploiement pour la collecte et le traitement des déchets.





LE MOT DE Bruno PATRICE
Contrôleur de gestion au SIREDOM



Avec Power BI, nous pouvons visualiser nos données de manière claire et concise. Les graphiques et les tableaux interactifs nous donnent un aperçu instantané sur le réseau des déchèteries pour :

- Une compréhension rapide ;
- Identifier les opportunités et les problèmes ;
- Communiquer efficacement ;
- Prendre des décisions éclairées.



L'outil est en cours de développement pour la collecte et le traitement des déchets.

Dernière mise à jour le 11/01/2024 16:56:52

TABLEAU D'ANALYSE

Suivi de la fréquentation

Année: 2023 | Sélection de la déchèterie: Tout

Particuliers
826 961 97.43%

Professionnels
16 790 1.98%

Services Techniques
4 984 0.59%

Passages 0.09M - 0.2M

Cette analyse porte sur la répartition des passages selon les jours de la semaine.

Nom du mois	Fréquentations	Pourcentage
janvier	46 975	5.53%
février	55 620	6.55%
mars	63 117	7.44%
avril	73 487	8.66%
mai	93 245	10.99%
juin	82 216	9.69%
juillet	85 225	10.04%
août	88 842	10.47%
septembre	76 213	8.98%
octobre	72 918	8.59%
novembre	57 605	6.79%
décembre	53 272	6.28%
Total	848 735	100.00%

Syndicat pour l'Innovation
le Recyclage et l'Energie
par les Déchets et Ordures Ménagères

Tél : 01 69.74.23.50

04

ACTEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



LES BIODÉCHETS

La collecte en Bi-flux des Biodéchets

Le SIREDOM a confié à la SERIVEL au travers d'un contrat de délégation de service public, l'exploitation du centre intégré de traitement des déchets du SIREDOM, situé à Vert-le-Grand.

L'avenant 3 de ce contrat a intégré le traitement des biodéchets, en application de la loi AGECE, afin qu'ils puissent être traités par méthanisation.

Parallèlement, Cœur d'Essonne Agglomération, adhérent du SIREDOM, a expérimenté avec SEMARDEL une solution de tri des biodéchets.

Cette expérimentation visait à proposer à un panel d'environ **10 000 habitants (3 850 foyers)** de pouvoir trier leurs biodéchets dans des sacs spécifiques et ensuite de mettre ces sacs dans le même bac que celui destiné aux ordures ménagères.

Les bennes de collecte étaient ensuite acheminées vers une chaîne de tri pour capter les sacs de biodéchets à l'aide de bras robotisés.

L'objectif était de proposer un geste de tri simple.

Les résultats de cette expérimentation se sont avérés très positifs avec :

- un taux de pureté des biodéchets de **88%** (soit 12% de refus) ;
- un taux de captation des sacs supérieur à **90%** ;
- une participation encourageante surtout dans l'habitat collectif ;
- un ratio pondéré d'environ **25kg** de biodéchets par participant.

Au vu des résultats, le Siredom a souhaité proposer cette collecte biflux aux adhérents qui le souhaitent en complément d'autres dispositifs tels que **le compostage individuel et collectif.**

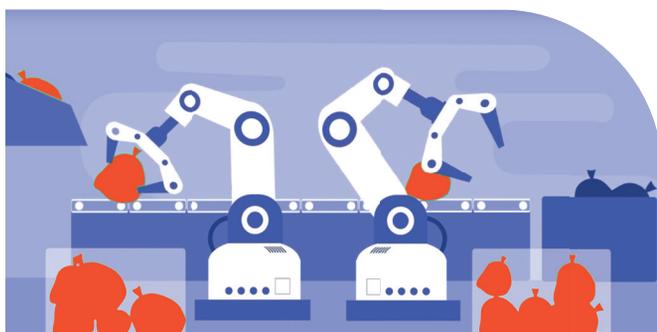
A cet effet, par voie d'avenant au contrat de DSP, la SERIVEL a été missionnée pour construire une unité de tri d'une capacité annuelle de **97 104 tonnes.**

Le coût a été arrêté à **12,5 M€** auquel il convient d'ajouter **0,65 M€** pour l'acquisition foncière. Cette unité devrait être opérationnelle en juillet 2025.

(Voir détail de cette unité de tri en pages 40/41)



©Semardel



Bilan de l'étude Biodéchets sur le territoire de collecte prévention

Dans le cadre de sa compétence collecte, le SIREDOM a réalisé, de juin à décembre 2023, une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets. Le périmètre de l'étude comprenait la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix, la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne (uniquement pour les communes d'Authon la Plaine, Chatignonville, Le Plessis Saint Benoist, Mérobert et Saint-Escobille), la Communauté de Communes du Pays de Limours et la Communauté de Communes du Val d'Essonne (uniquement pour la commune de Leudeville).

► Les enjeux portaient sur :

- Le respect de la réglementation et l'obligation de tri à la source des biodéchets en 2024 ;



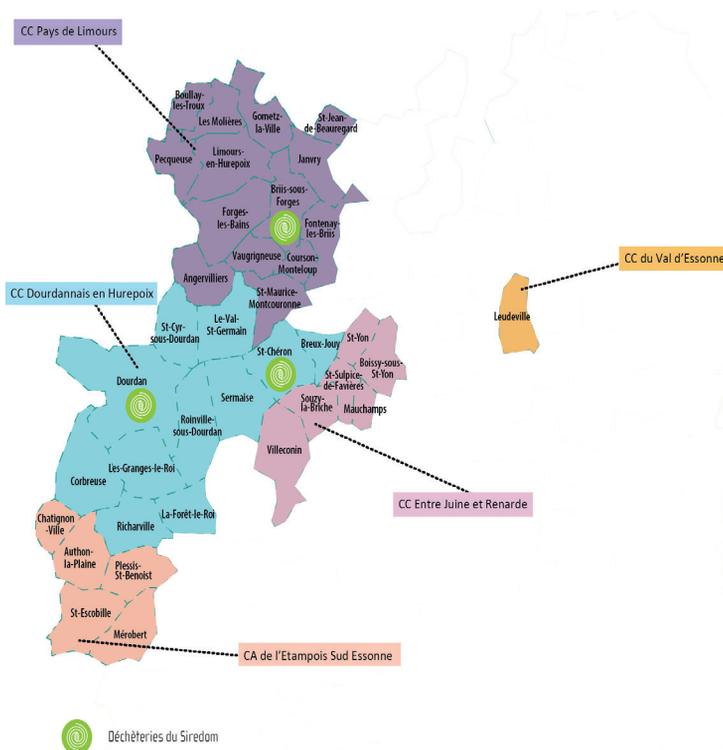
- La limitation de la production d'ordures ménagères résiduelles et la participation aux efforts de réduction de la production de déchets afin d'atteindre les objectifs de réduction locaux et nationaux ;



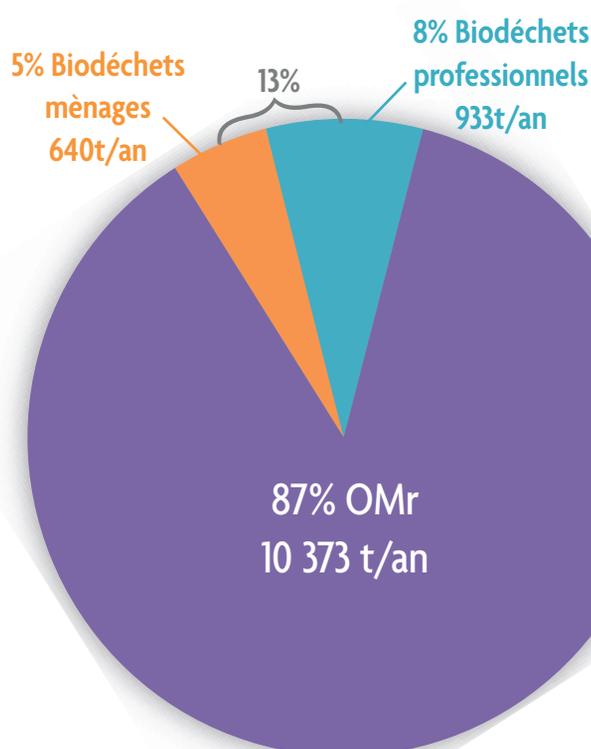
- La mise en place de solutions technico-économiques pertinentes.

Cette étude a été réalisée en trois phases :

- Diagnostic et analyse du territoire ;
- Étude des scénarii possibles ;
- Approfondissement du scénario retenu.



En phase 1 - La campagne de caractérisations menée sur les ordures ménagères résiduelles a montré un faible taux de présence des biodéchets de 13% (ménages et professionnels), ce qui représente environ 28 kg/hab./an vs 83 kg/hab./an pour le gisement national.



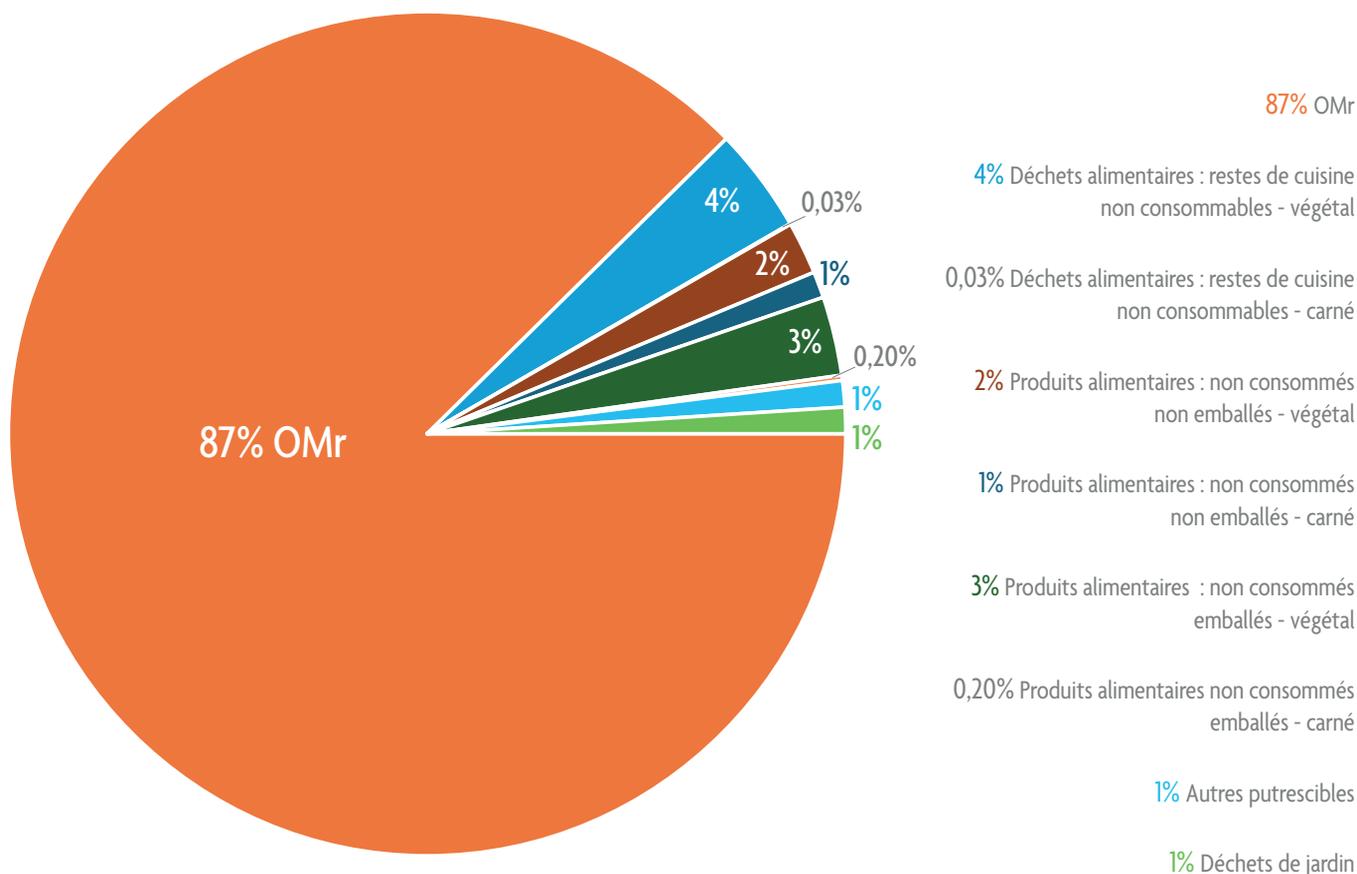
Composition des OMr de la carte collecte

Ces résultats s'expliquent notamment par une pratique du compostage largement implantée. L'étude a également pris en compte le projet de construction d'une **unité de tri des biodéchets** du SIREDOM sur les périmètres où le compostage individuel n'est pas envisageable (hyper-centre, collectifs).

À l'issue de cette étude, la majorité des territoires ont opté pour la poursuite du compostage avec, pour les hypercentres de quelques communes, la possibilité de recourir à la collecte biflux (collecte en mélange des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets avec au préalable, la mise des biodéchets dans des sacs spécifiques).



Biodéchets ménages & professionnels
13% des OMr
 soit
28kg/hab./an



Composition détaillée des Biodéchets de la carte collecte

ATELIERS COMPOSTAGE

Dans le cadre de l'action compostage du Plan de prévention des déchets (PLPDMA), le Siredom a mis en place des ateliers de sensibilisation.

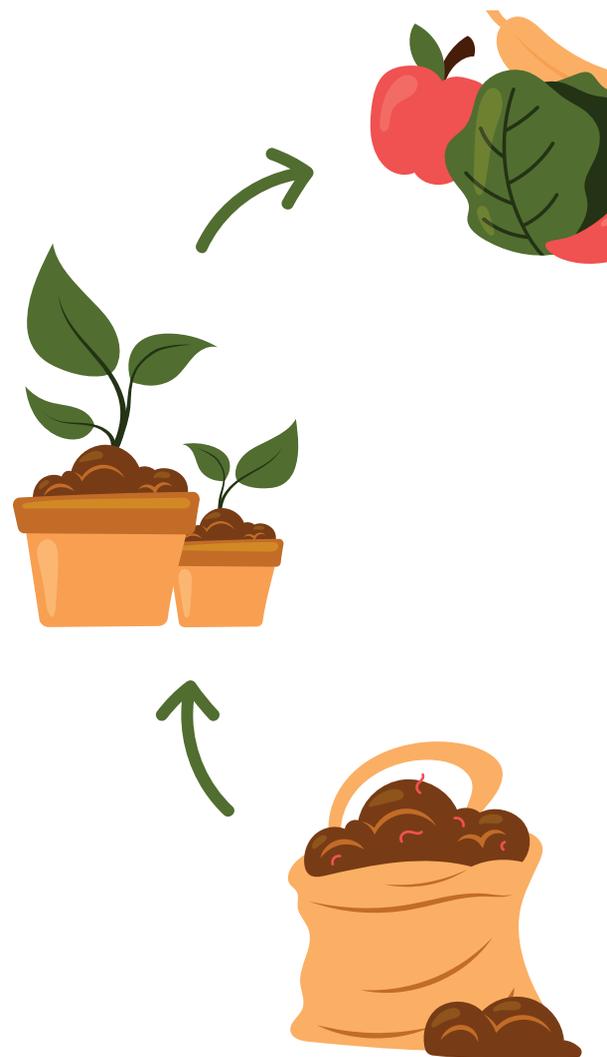
Ces ateliers, d'une durée de 2h, sont proposés aux habitants du territoire où le Siredom exerce la compétence collecte.

Depuis avril 2023, plus de **800** personnes ont été sensibilisées au travers de **21** ateliers.

1 730 composteurs et bioseaux ont été distribués aux participants après les ateliers.

► Nombre de composteurs distribués en 2023

EPCI	COMPOSTEURS BOIS	COMPOSTEURS PLASTIQUES	BIOSEAUX
		22	20
	55	28	-
	75	25	-
	410	455	640
			
TOTAL	540	530	660
TOTAL 2023		1730	





LE MOT DE Matthieu BRASSELET
Maître composteur SIREDOM

Voici un an que je propose des ateliers de compostage auprès de différents publics. Grâce aux informations complètes, ils sont devenus dynamiques et participatifs et suscitent l'intérêt de bon nombre des participants. Les formations de guide, puis de maître-composteur effectuées, me permettent d'enrichir les connaissances nécessaires pour répondre au mieux à toutes les questions posées. Ainsi les participants ressortent des ateliers ravis de leur contenu et de la pédagogie employée pour ensuite mettre en pratique ces conseils.

Un rappel législatif débute l'atelier avant d'aborder les enjeux du tri à la source des biodéchets et des objectifs de la loi AGECL. Ainsi chacun peut s'approprier le « pourquoi » de cette démarche.

Ensuite, le sujet du compostage est abordé de manière progressive où chacun peut comprendre les différentes étapes de manière ludique et facile. Chaque thème est accompagné d'un échange de questions/réponses et s'oriente vers la bonne compréhension du sujet.

Les retours des participants à ces ateliers, sont très positifs et leur permet de mieux « composter » sans nuisances, avec de bonnes connaissances et une meilleure maîtrise du compostage.

COMPOST DE LA GENDARMERIE DE DOURDAN



RÉEMPLOI DANS LES DÉCHÈTERIES

Le Siredom a développé des partenariats avec les acteurs du réemploi.

L'objectif est de donner une seconde vie à certains objets plutôt que d'en faire des déchets.

► Bilan 2023 des partenariats conclus par le Siredom et des tonnages ainsi détournés.

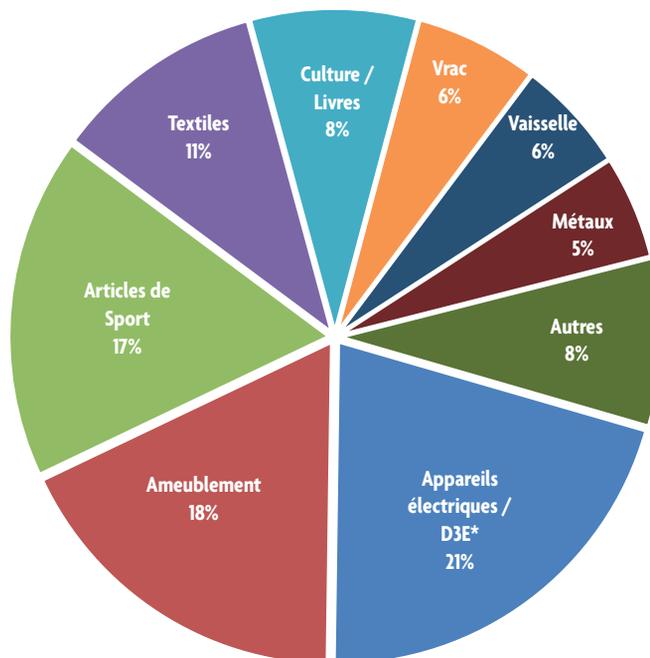
Ce sont donc plus de **9 tonnes d'objets** qui ont ainsi trouvé une seconde vie en 2023 grâce à ces partenariats répartis comme suit :

ASSOCIATIONS RECYCLERIES	ÉCOCENTRES CONCERNÉS	BILAN 2023
	Vigneux Montgeron 1 fois par mois	4,18 tonnes ont été collectées Le textile et les DEEE sont les plus représentés (37 % à eux 2)
	Milly-la-Forêt Tous les samedis matin	1 ^{ère} intervention le samedi 18 mars 2,62 tonnes collectées dont 31 % vendus en l'état.
	Milly-la-Forêt 2 fois par an	30 appareils informatiques pour former ses apprentis
	Le Coudray-Montceaux	1,35 tonnes d'articles de sport et loisirs collectées grâce au caisson réemploi
	Vert-le-Grand	18 vélos sur 4 dates 34 habitants ont participé au dispositif « 10h de bénévolat »
	Saint-Michel-Sur-Orge	99 unités informatiques récupérées
	Sainte-Geneviève-des-Bois Dourdan	2 tonnes de polystyrène récupérées
	Briis-sous-Forges	Du 1 ^{er} avril au 26 octobre 2023 904 bouteilles 4et 4431 bocaux dans 15 points de collecte

D'autres partenariats seront signés avec notamment, *InfiniR* à Briis-sous-Forges pour tous les articles de bricolage, et *Maximeub* à Ris Orangis et Morangis, pour détourner des meubles.

En tant qu'acteur de l'économie circulaire, le Siredom a également pour projet de généraliser la création d'espaces de réemploi dans les déchèteries qui seront réhabilitées.

Dans ces zones de réemploi, les usagers pourront déposer les objets à réutiliser. Ils seront identifiés et référencés avant d'être enlevés par les acteurs du réemploi partenaires pour leur donner une seconde vie dans la boutique de ces acteurs.



FRÉQUENTATION ET TONNAGES EN DÉCHÈTERIES (particuliers et professionnels)

Les tonnages 2023, tous déchets confondus ont baissé, de **31%** par rapport à 2022 alors que la fréquentation des usagers a augmenté de **3%**. Cette baisse des tonnages s'explique, d'une part, par l'amélioration et l'efficacité du geste de tri de nos usagers et d'autre part, par la mise en œuvre de nouvelles conditions d'accès à l'attention des usagers professionnels.

Le geste de tri des usagers a été également optimisé par la montée en puissance des REP. En effet, le Siredom a installé des bennes supplémentaires dans les écocentres pour le tri des déchets d'ameublement et des objets de la maison (**+16% de déchets collectés**). En parallèle, le SIREDOM a mis en place de nouvelles REP dans ses écocentres (articles de sports, articles de jardin, articles de bricolage...).

La gestion durable de ces déchets constitue un enjeu majeur pour le SIREDOM en s'appuyant sur les piliers du développement durable que sont :

- La préservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement ;
- Le soutien à l'économie locale, sociale et solidaire du territoire en portant une attention particulière aux entreprises de l'ESS.



LE MOT DE Olivier THOMAS Président du SIREDOM

La commission déchèterie, initiée par Klerwi LANDREAU, s'était fixée comme objectifs en 2023, d'améliorer la qualité du tri et de réglementer les conditions d'accès des usagers professionnels, en autorisant uniquement ceux ayant leur siège sur notre territoire d'une part et d'autre part, en proposant des tarifs à prix coutants.

Grâce à l'implication conjointe des agents valoristes et des médiateurs du tri, ces objectifs ont porté leurs fruits ! Les résultats parlent d'eux-mêmes avec une baisse de 61% des déchets destinés à l'enfouissement et une réduction des coûts d'exploitation de 6 Md'€..

L'autre objectif qui nous est cher concerne le développement du réemploi dans nos déchèteries avec la création d'espaces spécifiques et le développement de partenariats avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.



05

SENSIBILISER ET FORMER POUR UN MONDE PLUS RESPONSABLE



LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de prévention des déchets ménagers, le Siredom était présent à l'occasion de 5 manifestations :

- 3 juin : Journée environnement à Fontenay-lès-Briis
- 10 juin : Fête de la nature à Mennecey
- 10 septembre : Essonne sur l'eau à Breuillet
- 16 septembre : Fête de l'environnement à Sermaise
- 7 octobre : Village du Développement durable à Lisses

Et aussi dans les collèges pour sensibiliser les enfants aux métiers du déchet et au respect des consignes de tri.

- 5 janvier au collège Senghor à Corbeil
- 8 février au collège J. Lurçat à Ris Orangis
- 25 mai au Lycée G. Brassens à Evry

► **En complément de ses actions sur le terrain, le Siredom à :**

- Proposé, sur son site internet, quelques conseils pratiques pour réduire les déchets ;
- Mis à disposition des communes et des associations une exposition itinérante simple et ludique sur la prévention des déchets ;
- Permis, au travers de ses partenariats avec la recyclerie du Gâtinais et CPN Val de Seine, la tenue de :

- **27 animations scolaires suivies par 645 enfants** sur la thématique du tri et du réemploi ;

- **27 animations scolaires suivies par 641 enfants** sur les thématiques du gaspillage alimentaire et du compostage.

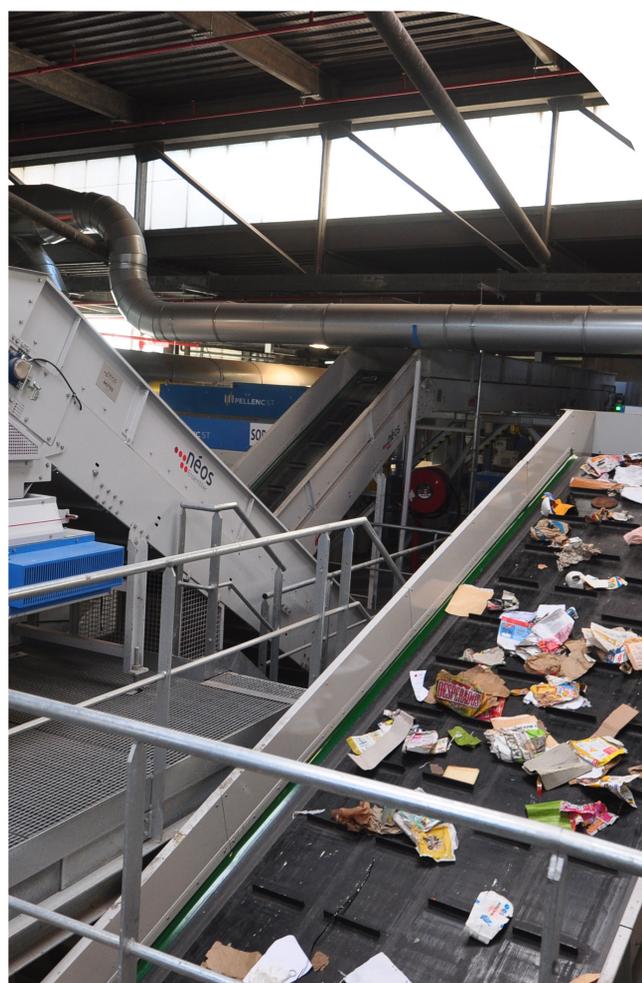
- Organisé **14 visites** dans ses déchèteries à destination de **180 écoliers** pour les sensibiliser à l'importance de faire les bons gestes de tri afin de recycler les déchets et d'avoir une consommation responsable pour préserver nos ressources naturelles.



VISITES DU CITD

74 visites ont permis à **539 visiteurs** majeurs de voir ce que devient leur poubelle collectée et de comprendre comment des hommes et des femmes travaillent au quotidien pour répondre aux enjeux de gestion des déchets sur notre territoire.

La visite s'effectue par groupe de **8 personnes** maximum. D'une durée d'environ **2h30**, elle nécessite une bonne condition physique et de ne pas souffrir de vertiges.



Un jeu innovant en réalité virtuelle

Le Siredom a missionné son délégataire Serivel pour créer un jeu collaboratif et interactif à l'attention des adolescents sur la thématique du recyclage des déchets. Développé par la société NOVELAB, ce jeu est mis à disposition gratuitement des collègues mais aussi des services jeunesse, des centres de loisirs et des conseils municipaux d'enfants.

► Déroulé de l'animation

Chaque session d'animation peut accueillir **36 enfants**. Ils sont répartis par équipe de **4 joueurs** : 3 sont face à un écran munis d'un joystick chacun et un avec un casque de réalité virtuelle.

► L'animation se déroule en 3 phases

- Accueil des enfants et présentation du jeu ;
- 4 sessions de jeu permettant à chaque joueur de jouer à l'ensemble des missions ;
- Sensibilisation aux thématiques de gestion des déchets : collecte, tri, incinération et prévention.

► Présentation du jeu

Le jeu est réparti en 3 missions où la coopération est indispensable pour sauver la planète Modéris, ensevelie sous les déchets. Seule l'action collective sera garante du succès. Chaque joueur choisi un avatar avec un rôle prédéfini :

- ◆ GRÉTA, POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS (1 JOUEUR)
- ◆ VALORIS, POUR LE TRI DES EMBALLAGES ET PAPIERS (2 JOUEURS)
- ◆ NERGIA, POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS PAR INCINÉRATION (1 JOUEUR)



LE MOT DE Laetitia CARTREAU & Paul NAMAN

Animateurs pour le jeu Modéris



Nous présentons le jeu aux enfants et aux adolescents. Ils jouent pendant 40 minutes et ensuite, il y a une partie sensibilisation où l'on aborde le recyclage, le tri, la gestion et la valorisation des déchets.

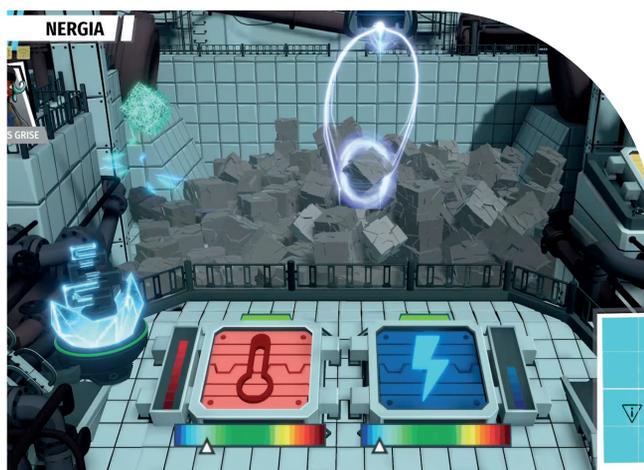
Le message principal, c'est que chaque geste compte.

Les retours sont hyper positifs, les jeunes nous disent tous qu'ils ont appris plein de choses et qu'ils vont mieux trier à la maison.



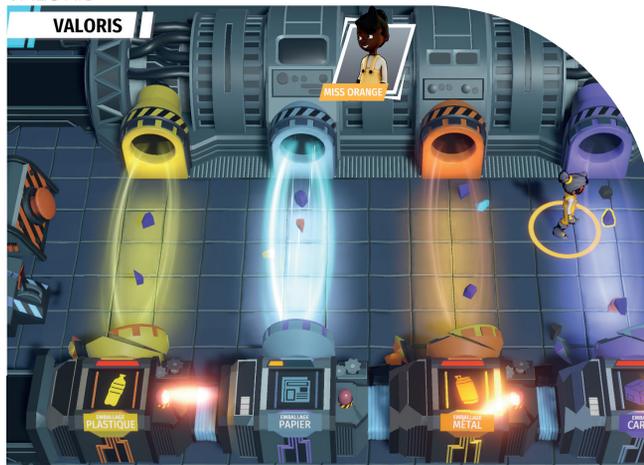
Grâce à Moderis nous pouvons sensibiliser un maximum d'enfants à la gestion et à la réduction des déchets sur le territoire.

Inscriptions : jeumoderis@siredom.com



NERGIA

VALORIS



Le joueur ayant l'avatar **GRETA** doit collecter un maximum de « **cube-déchets** » en les triant par nature : biodéchets, verre, recyclables et incinérables.

Les **2** joueurs ayant les avatars **VALORIS** doivent trier par nature les déchets issus du bac de tri (bac jaune).

Face à 4 tapis de tri, les joueurs doivent saisir les déchets et les mettre, selon leur nature, cartons, papiers, plastique et métal, sur les tapis de tri permettant leur recyclage. Pendant la phase de jeu, des opérations de maintenance sont nécessaires.

Le joueur ayant l'avatar **NERGIA** doit incinérer les déchets en produisant des énergies électrique et thermique tout veillant à éteindre les incendies de fosse.

L'action coordonnée des joueurs permet la reconstruction de bâtiments sur la planète MODERIS et ainsi de la rendre de nouveau habitable !

BILAN 2023 (Mise en service en octobre)

14 animations ont ainsi été réalisées avec 322 participants.



GRETA



LE MOT DE Jérôme BÉRENGER

Vice-président du Siredom et au Conseil Départemental



L'année 2023 a été une année dense pour le SIREDOM avec notamment l'arrivée de MODERIS un jeu interactif ludique et coopératif. L'objectif est d'aller à la rencontre des élèves des 100 collèges du département en leur proposant une sensibilisation ludique sur les enjeux de la gestion des déchets étant donné qu'il n'était plus envisageable, pour des raisons de sécurité, de faire visiter notre centre de tri des emballages ménagers.

C'est un jeu qui utilise toutes les dernières technologies notamment un casque de réalité virtuelle avec la volonté d'être le plus proche possible d'une chaîne de tri telle qu'on peut la voir dans notre Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) géré par notre délégataire Serivel, filiale de la Semardel.

Nous misons beaucoup sur cet outil puisqu'on sait qu'en sensibilisant les plus jeunes on arrive à faire passer des messages également aux parents. Les messages sont les suivants : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas et ceux que nous produisons, faisons en sorte de bien les trier pour pouvoir les recycler au maximum. Ce sont des enjeux majeurs et il est de notre devoir de faire tout notre possible pour améliorer nos résultats en matière de recyclage !

Avant d'avoir sensibilisé les 75 000 collégiens du département il nous reste encore beaucoup de classes à visiter donc ce n'est que le début de cette aventure. Nos deux animateurs sillonnent l'Essonne à la demande des établissements pour réaliser cette animation pédagogique gratuite. Alors vous êtes enseignant, chef d'établissement, il ne vous reste plus



qu'à nous envoyer un mail à jeumoderis@siredom.com et nos équipes se feront un plaisir de venir sensibiliser vos élèves. Alors à très vite !



06

COLLECTER MIEUX ET VALORISER PLUS



LA COLLECTE

La collecte en apport volontaire et en porte à porte

En 2023, le SIREDOM a exercé la compétence collecte sur **37 communes** de son territoire. Les collectes sont assurées en porte à porte pour les ordures ménagères résiduelles, les emballages et papiers et les végétaux. La collecte du verre est assurée en apport volontaire (bornes aériennes ou enterrées).

Pour améliorer la qualité du tri, le SIREDOM, a missionné son prestataire de collecte, pour effectuer des contrôles qualité et assurer une sensibilisation auprès des habitants. **Cette action a permis de réduire le taux de refus à 22% vs 26% en 2022.**

La collecte des « encombrants »

est assurée par la Recyclerie du Gâtinais, acteur de l'économie sociale et solidaire.

Ce service est payant excepté, une fois par an, pour les personnes de plus de 70 ans ou handicapées. Un tri est effectué afin de réemployer certains objets.



La collecte en redevance spéciale.

Le SIREDOM a institué la Redevance Spéciale afin de financer l'élimination des déchets des établissements non ménagers assimilables aux déchets des ménages. Cette redevance est calculée en fonction du service rendu et notamment de la quantité des déchets collectés et traités.

Le SIREDOM peut donc prendre en charge les déchets non ménagers assimilables aux déchets des ménages qui peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

Les établissements assujettis à la Redevance Spéciale sont tous les établissements présentant aux collectes publiques 1 500 litres de déchets ou plus par semaine.

Le calcul de la redevance se base sur le volume de déchets présentés à chaque collecte. Pour se faire, le syndicat s'est doté d'un système de puce permettant de remonter, à chaque collecte, le flux et le volume de déchets pris en charge par le service public.

Le montant de la redevance peut être dégrèvé de la TEOM de l'établissement si celui-ci peut justifier de son paiement.

Le SIREDOM délibère tous les ans afin de fixer le tarif applicable à chaque flux concerné par la redevance spéciale (Ordures Ménagères, les Recyclages Secs Hors Verre et les Déchets Végétaux).

En 2023, ce sont 35 entreprises qui ont contractualisé avec le SIREDOM pour la collecte de leurs déchets par le biais du service public, ce qui a généré **une recette de 337 464 €.**



L'INCINÉRATION, CRÉATRICE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'usine d'incinération du SIREDOM traite environ 241 000 tonnes d'ordures ménagères. Équipée de deux lignes dotées chacune d'une chaudière et de 2 groupes turbo-alternateurs, l'incinération des déchets permet de produire de l'électricité et de la chaleur.

Cette chaleur alimente le réseau de chauffage urbain d'Évry-Courcouronnes.

En 2023, l'usine a produit :

- **134 GWh** thermiques ce qui représentent la consommation de plus de 40 000 foyers par an ;
- **101 GWh** électriques, dont 22,7 GWh ont été auto-consommés pour le fonctionnement de l'usine.

La chaleur produite est une énergie renouvelable, et à cet effet, elle permet de réduire le coût du chauffage auprès des habitants en bénéficiant.

LE MOT DE Stéphane DESRUES

Directeur des unités industrielles du Groupe Semardel



La façon vertueuse de traiter les ordures ménagères est de les incinérer dans des Unités de Valorisation Énergétique (UVE). Les ordures ménagères réceptionnées au CITD sont incinérées. La chaleur générée est transformée en deux énergies : de la chaleur et de l'électricité.

L'énergie ainsi produite permet d'économiser la combustion d'énergies fossiles et d'alimenter les réseaux du territoire.

Les travaux réalisés en 2021 ont permis d'augmenter le rendement énergétique de l'usine tout en réduisant son impact environnemental.



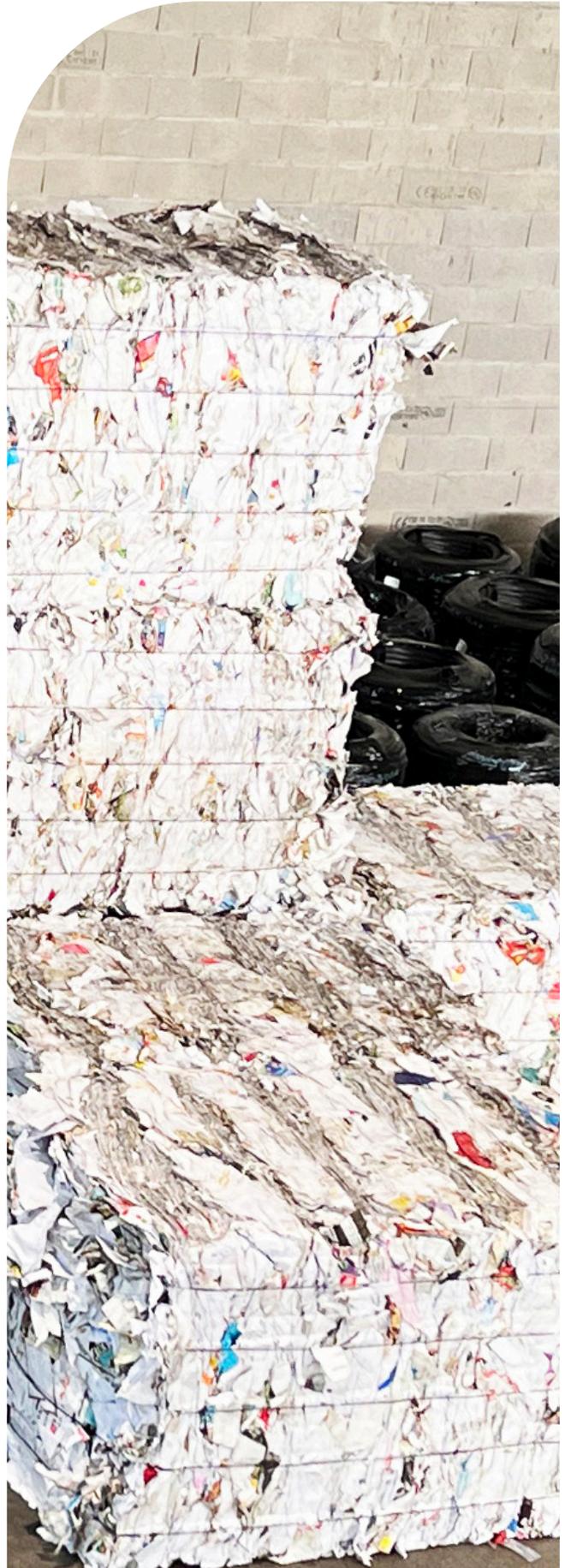
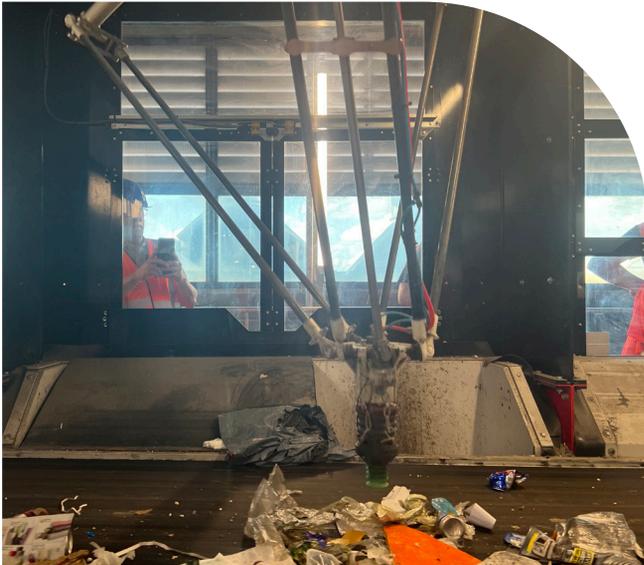
VALORISATION MATIÈRE

Le centre de tri des emballages ménagers et papiers du SIREDOM, constitué de 2 lignes d'une capacité annuelle totale de **90 000 tonnes**, traite la quasi-totalité des collectes sélectives du département de l'Essonne et une partie de celles du Val-de-Marne (RIVED).

Les collectes sélectives du SIREDOM ont permis le traitement de :

- **47 390 tonnes** d'emballages hors verre et papiers ;
- **18 095 tonnes** d'emballages en verre.

Les travaux de modernisation de la première ligne de tri, réalisés en 2023, ont permis d'optimiser la captation des matières.



LES ÉCO-ORGANISMES ET FILIÈRES

REP *Responsabilité Élargie des Producteurs*

Un éco-organisme est une société de droit privé dotée d'une mission d'intérêt général. Dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), les éco-organismes doivent prendre en charge la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Les éco-organismes reçoivent un agrément par décret ministériel pour une durée limitée et reconductible : ils sont soumis à des obligations de moyens et de résultats.

L'article L541.10 du code de l'environnement et la loi AGEC définissent les filières et les obligations des éco-organismes.

C'est le concept du pollueur payeur : plus un produit est polluant, plus les coûts pour sa fin de vie sont importants pour le producteur.

Les éco-organismes sont financés par l'écocontribution, versée par les entreprises qui lui sont adhérentes.

Depuis l'adoption de la loi AGEC, il existe près de **25 filières REP**. Le Siredom a signé des conventions avec de nombreux éco-organismes (voir logos ci-contre).



Pour les écocentres, le Siredom a également conclu, des conventions avec d'autres éco-organismes qui collectent et traitent les déchets de leur filière sans contrepartie financière : Aliapur (pneus), Corepile (piles), cyclevia (huiles minérales) et ecosystem (lampes). Ces éco-organismes apportent également un accompagnement sur la mise en place des consignes de tri.

En parallèle, le Siredom, dans l'attente de la mise en place de nouveaux éco-organismes dédiés, a contractualisé avec des sociétés qui collectent et traitent également sans contrepartie financière : quadra (huile alimentaire), printerre (cartouches d'encre), recycl M (radiographies), ECO2PR (polystyrène) en test sur 2 écocentres.



Voici la liste et les financements résultants.

Éco-organismes agréés	Filière	2022	2023
CITEO	Emballages Ménagers	7 371 343,09 €	8 292 263 €*
	Papiers graphiques ménagers	534 462 €	619 849 €
écomobilier	Déchets d'éléments d'ameublement (issus des encombrants)	455 542 €	440 816 €
	Déchets d'éléments d'ameublement, les jeux, les jouets et les articles de bricolage et jardin non thermique (issus des déchèteries)	181 657 €	234 835 €
EcoLogic	Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)		
	Article de Bricolage eet Jardinage (ABJ) thermique Article de Sport et Loisirs (ASL)	163 441 €	188 279 €
ECO DDS	Déchets diffus Spécifiques ménagers (DDS)	55 875 €	70 227 €
	Articles de Bricolage et Jardinage (ABJ) non thermique		
TOTAL		8 125 121,09 €	9 846 269 €

* Données estimées

07

DES PROJETS AMBITIEUX

SIREDOM - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



PLAN DE PROGRAMMATION DES TRAVAUX EN DÉCHÈTERIE

Amélioration des conditions de travail des agents

Le SIREDOM a lancé un programme de réfection des cuisines et des espaces de vie dans ses déchèteries. En 2023, les locaux de St Michel-sur-Orge et Vert-le-Grand ont été remis à neufs et ceux de Saint-Chéron, Briis-sous-Forges et Dourdan le seront en 2024.

Pour faire face à l'augmentation des températures, le SIREDOM a pris plusieurs mesures, à savoir :

- Aménagement des horaires au-delà d'une température de **30°** (Ouverture des déchèteries de 7h30 à 13h) ;
- Plantation de haies et d'arbres et lorsque cela est possible, végétalisation des parkings et des toitures ;
- Création de pergolas bioclimatiques et d'ombrières (2024).

Sécurisation des sites

Des travaux de sécurisation ont été programmés afin de lutter contre les nombreuses dégradations.

En collaboration avec l'éco-organisme ECOLOGIC, en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), une expérimentation a été menée sur notre site de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Les résultats ont été concluants avec une baisse significative des intrusions nocturnes. Le SIREDOM souhaite donc déployer ce dispositif à l'ensemble de ses déchèteries.



Programme de réhabilitation des déchèteries d'ici la fin de la mandature (2026)

Les déchèteries de :

- Vigneux-sur-Seine
- Morangis
- Saclas
- Ballancourt-sur-Essonne
- Épinay-sur-Orge, sous réserve de mise à disposition d'un terrain par la commune ;
- Égly.

► Déchèterie de Vigneux

Le site n'est plus adapté pour répondre aux nouvelles exigences de tri des déchets et présente des difficultés pour l'exploitation. Le SIREDOM souhaite profiter des travaux pour créer des espaces dédiés au réemploi.

Les travaux comprennent :

- La création de **90 m²** d'espaces dédiés au réemploi ;
- La pose d'ombrières sur les quais avec installation de panneaux photovoltaïques ;
- L'augmentation de la capacité de stockage des DEEE,
- La création d'espaces végétalisés.

Planning prévisionnel des travaux : septembre à décembre 2024.



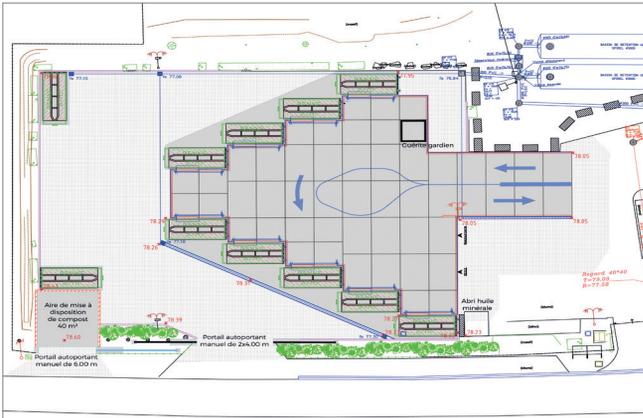
► Déchèterie de Saclas

Réhabilitation pour des raisons de sécurité et augmentation du nombre de quais.

Les travaux comprennent :

- La mise en place de quais modulaires ;
- La pose d'ombrières sur les quais avec couverture en panneaux photovoltaïques ;
- La création d'espaces végétalisés.

Planning prévisionnel des travaux : septembre à décembre 2024



► Déchèterie de Morangis

Réorganisation du site et mise en conformité des bassins de rétentions des eaux pluviales et d'incendie.

Les travaux comprennent :

- Le rehaussement des auvents sur les quais avec installation de panneaux photovoltaïques ;
- La création d'un local dédié au réemploi ;
- Le réaménagement du local DEEE avec une augmentation de sa surface ;
- La création d'un nouveau bâtiment pour les agents avec toiture végétalisée ;
- La création d'un emplacement pour le compost.
- La création d'espaces végétalisés.

Planning prévisionnel des travaux : octobre 2024 à août 2025



CRÉATION D'UNE

Suite à l'expérimentation menée par notre adhérent, la CA Cœur d'Éssonne Agglomération et la SEMARDEL, sur la collecte en mélange des déchets alimentaires et des ordures ménagères résiduelles, le Siredom a décidé de confier à son délégataire, la SERIVEL, la construction d'une unité de tri des biodéchets à Vert-le-grand dans le cadre de sa délégation de service public.

L'objectif est de proposer aux habitants des zones urbaines une solution simple et écologique pour le tri à la source de leurs déchets alimentaires.

En effet, les déchets alimentaires, préalablement mis dans des sacs spécifiques délivrés par les collectivités, sont ensuite déposés dans le même bac que celui destiné aux ordures ménagères résiduelles. Les bennes de collecte déverseront leur chargement dans une unité de tri qui, à l'aide de robots, permettra de récupérer les sacs des déchets alimentaires. Une fois séparés, les déchets alimentaires seront acheminés vers un méthaniseur situé à proximité (500 mètres) et les ordures ménagères résiduelles seront acheminées vers notre incinérateur situé face à l'unité de tri.

Cette solution permet de ne pas impacter les collectes. Donc pas de camions supplémentaires sur les routes et pas d'émission de gaz à effet de serre supplémentaire pour la collecte des déchets alimentaires.

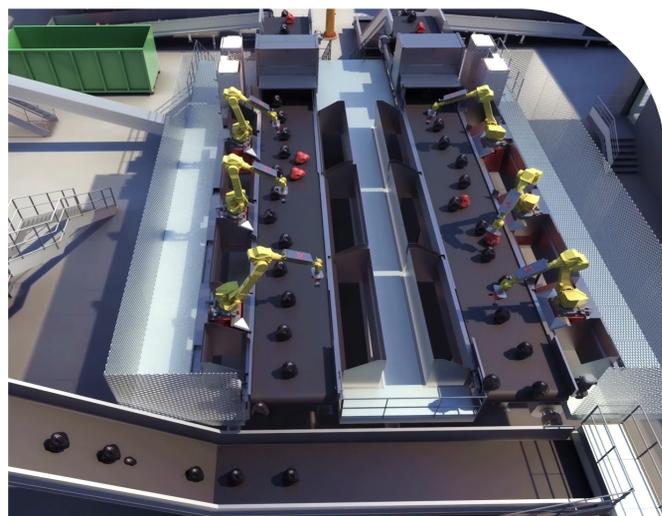
Future unité de tri des biodéchets



UNITÉ DE TRI DES BIODÉCHETS

QUELQUES DONNÉES

- Coût du projet : **12,5 M HT** pour l'unité de tri et **0,65 M d'€** pour le foncier
- Subvention ADEME : **1,125 M €**
- Surface du bâtiment : **3 044 m²**
- Capacité annuelle de tri : **97 104 tonnes**
- Équipements : **2** lignes de tri chacune équipée d'une arche de vision couplée à **3** robots
- Objectif : Captage de **14 500 tonnes** de déchets alimentaires
- Mise en service : **1^{er} juillet 2025**



LE MOT DE Eddy DUMONT

Directeur général SERIVEL & SEMAVAL, filiales de SEMARDEL



L'unité de tri de sacs de biodéchets permettra de séparer les sacs de biodéchets d'une couleur spécifique des sacs d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) classiques issus de la même collecte.

4 trémies de 200 m³ vont recevoir ces déchets et alimenteront les deux chaînes de tri équipées chacune de trois bras robotisés pilotés par intelligence artificielle. Une fois triés, les biodéchets seront orientés par des lignes de convoyage vers une zone de stockage dédiée, avant de partir vers le méthaniseur, situé à 500 mètres. Ils permettront la production de biométhane (gaz fourni à GRDF) et du digestat (amendement organique de qualité).

Le reste des déchets, autrement dit les OMr, iront vers l'incinération située à quelques dizaines de mètres de là. Le pouvoir calorifique des OMr sans les biodéchets sera augmenté et améliorera la quantité de chaleur produite.

Ces 2 lignes de tri pourront traiter 97 104 tonnes par an, les zones de réception et les quais de chargement prendront place dans un bâtiment de 3 044 m². L'installation occupe en tout 13 723 m² avec les voies d'accès, les ponts bascules, les espaces pour manœuvrer, mais également, par exemple, un petit bâtiment pour la caractérisation des déchets. Il sera automatisé au maximum et 9 personnes interviendront pour assurer une disponibilité de l'outil au minimum de 92%.

Le choix du Siredom, mis en œuvre par Serivel, filiale de Semardel, dans le cadre de la délégation de service public permettra aux collectivités adhérentes du Siredom de répondre aux dispositions de la loi AGEC, tout en évitant des collectes supplémentaires.

08

UNE GESTION HUMAINE & RESPONSABLE



QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Prévenir les Risques Psycho Sociaux (RPS), une vigilance constante

Dans le prolongement du diagnostic sur les risques psychosociaux mené par le CIG de la Grande Couronne, le SIREDOM a souhaité poursuivre la mise en place d'actions continues visant à l'amélioration constante de la qualité de vie au travail.



En 2023 dans le cadre du plan d'actions « RPS », il a été acté de :

- Améliorer la communication des projets et des objectifs du SIREDOM avec l'organisation de temps forts dans l'année rassemblant la Direction générale et tous les agents du SIREDOM d'une part et d'autre part avec une plus grande implication des agents dans la mise en œuvre des orientations du SIREDOM, notamment par le biais de boîtes à idées.

Un exemple de partage autour d'un sujet commun : l'achat durable. Dans le cadre de l'élaboration d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, les services acheteurs ont assisté à une formation sur l'achat durable et ont participé à divers ateliers de réflexion sur les actions à mener pour un achat plus responsable. Ces groupes de travail ont permis de mettre en avant une volonté commune des acheteurs d'inscrire la politique d'achat du SIREDOM dans le respect de l'environnement et l'accentuation de l'insertion sociale au travers de la commande publique, quels que soient les achats.

- Favoriser l'intégration des agents, les former et les accompagner dès leur prise de poste et tout au long de leur carrière : mise en place de 2 journées d'accueil en 2023 avec une visite des installations du CITD et d'un écocentre, mais aussi la mise en œuvre de tutorats, développement des formations ces dernières années au travers du plan de formation pluriannuel, suivi des agents

en fin de carrière (prévention de l'usure professionnelle, préparation du départ à la retraite...)

- Faire connaître les métiers du SIREDOM et leurs objectifs auprès du public : présenter régulièrement le travail des agents valoristes et l'importance du tri dans les écocentres, participer à des forums emploi sur le territoire pour informer sur les métiers du SIREDOM et attirer de nouvelles recrues potentielles...

Poursuivre la prévention des risques au travail

Le métier des agents valoristes et des agents de la collecte sont considérés comme à risque (chute, manipulation de matières dangereuses et de charges lourdes).

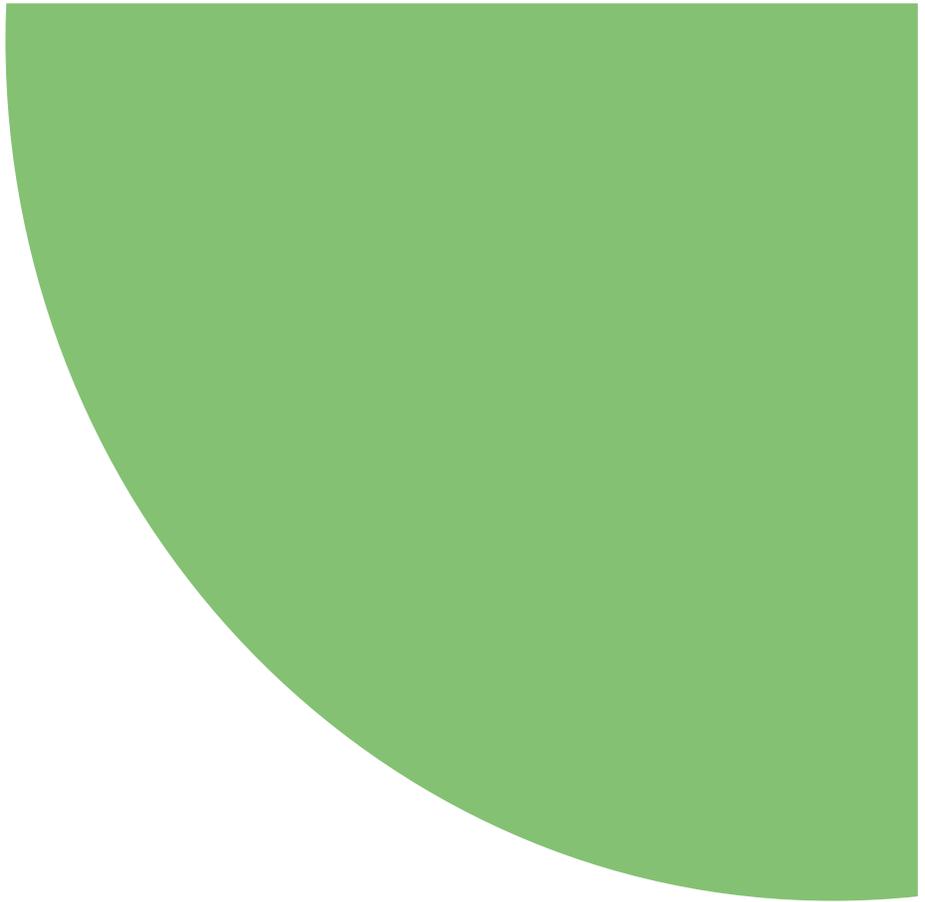
Pour limiter ces risques, des sessions de formation sont régulièrement proposées aux agents. En 2023, 39 agents ont été formés comme sauveteurs secouristes du travail (SST), 6 ont suivi un recyclage SST et 34 ont été formés comme équipiers de première intervention.

En complément, deux agents valoristes ont été formés pour assurer auprès de leurs collègues des sensibilisations sur les conditions de manipulation des DDS déchets diffus spécifiques (produits dangereux).



Directeur de publication : Olivier THOMAS
Directeur général : Olivier LE CLECH
Coordination : Nathalie LAVENIR
Mise en page et conception des graphiques : Nadège PHILIPPE
Iconographie : Juliette GALLOIS / Freepik
Rédacteurs : Riwanon BRANCHUT-HERVE, Nathalie LAVENIR, Bruno PATRICE,
Stéphanie PATRICE, Ly PHAN et Catherine REVEREAULT.

Imprimé par une Imprimerie certifiée PEFC, IMPRIM'VERT, FSC, ISO 9001 ET ISO 14001 sur du papier (FSC) ou (PEFC) ou (recyclé) avec des encres à base végétale.



LE SIREDOM
ACTEUR
DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Déchets - Énergie ●●●●●●●●

Siredom

Environnement

63, rue du Bois Chaland
CS 90366 LISSES - 91029 EVRY CEDEX
01 69 74 23 50 - contact@siredom.com

[f](#) [t](#) [@](#) @siredom

